

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** 12.22.2014

**Acetic anhydride**

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et le fournisseur du produit et de l'entreprise**

**Nom du produit:** Acetic anhydride

**Fabricant / fournisseur Numéro d'article:** AA1080

**Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation:** Laboratoire

**Détails du fabricant:**

AquaPhoenix Scientific, Inc.  
860 Gitts Run Road  
Hanover, PA 17331  
1-717-632-1291

**Numéro de téléphone de secours:**

**ChemTel: (24-heures)**

+1(800)255-3924

+1(813)248-0585 (International)

**SECTION 2: Identification des dangers**

**Classification de la substance ou du mélange:**



**Inflammable**

Liquides inflammables, catégorie 3



**Irritant**

Toxicité aiguë (orale, dermique, inhalation), Catégorie 4

Toxicité aiguë (orale, dermique, inhalation), Catégorie 3



**Corrosif**

Corrosion de la peau, catégorie 1B

Troubles sévères des yeux, catégorie 1

Liquide inflammable 3.

Toxicité aiguë orale 4.

Toxicité aiguë inhalation 4.

Corrosion cutanée 1B.

Yeux. Damage 1.

**Mentions d'avertissement :** Danger

**Mentions additionnelles de danger:**

Vapeur et liquide inflammables.

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Provoque des lésions oculaires graves.

Toxique si inhalé.

**Déclaration de mise en garde:**

Si une consultation médicale est nécessaire, montrer le contenant du produit ou l'étiquette au médecin.

Garder hors de la portée des enfants.

Lire l'étiquette avant l'utilisation.

Conserver le conteneur bien fermé.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Bien se laver la peau après utilisation.

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** : 12.22.2014

**Acetic anhydride**

Éviter de respirer les poussières, les fumées, les gaz, les bruines, les vapeurs, les jets.  
Garder à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.  
Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
Utiliser de l'équipement électrique, de l'équipement de ventilation et des systèmes d'éclairage antidéflagrants.  
Utiliser uniquement des outils anti-étincelles.  
Prendre des précautions pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans des zones bien ventilées.  
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/et une protection du visage.  
EN CAS DE CONTACT CUTANÉ (ou sur les cheveux) : Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau/prendre une douche.  
EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.  
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
SI DANS LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Retirer les lentilles de contact si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer.  
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.  
En cas d'incendie, utiliser des agents recommandés dans la Section 5 pour l'extinction.  
EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
Rincer la bouche.  
EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir.  
Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir au frais.  
Entreposer dans un endroit fermé à clé.  
Entreposer dans un endroit bien ventilé. Conserver le conteneur bien fermé.  
Éliminer le contenu et le récipient tel qu'indiqué à la Section 13.

**Autre classification non SGH:**

Aucun(e)

**SECTION 3: Composition/Informations relatives aux ingrédients**

**Ingrédients:**

Ingrédients:		
CAS 108-24-7	Acetic anhydride	100 %
Pourcentages par poids		

**SECTION 4: Mesures de premiers soins**

**Description des mesures de premier secours**

**Après l'inhalation :**

Déplacer la personne incommodée, à l'air frais. Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable. Consulter un médecin si l'inconfort ou l'irritation persiste. Administrer de la respiration artificielle, si nécessaire. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène.

**Après contact avec la peau :**

Rincer abondamment la peau à l'eau pendant 20 minutes. Entrer dans la douche d'urgence, et rincer tout en retirant les chaussures et les vêtements contaminés. Transporter la victime à l'hôpital.

**Après contact avec les yeux :**

Protéger l'œil non exposé. Rincer à l'eau les yeux exposés pendant au moins 15 à 20 minutes. Retirer les

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** 12.22.2014

**Acetic anhydride**

lentilles de contact si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.

**Après ingestion :**

Rincer abondamment la bouche. Ne PAS faire vomir. Diluer avec de l'eau ou du lait. Consulter immédiatement un médecin.

**Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés:**

Irritation. Nausée. Mal de tête. Des difficultés respiratoires.

**Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis:**

Si un médecin est consulté, lui montrer la FDS du produit. Le médecin doit traiter en fonction des symptômes.

**SECTION 5: Mesures à prendre pour lutter contre le feu**

**Agent d'extinction**

**Agents d'extinction appropriés:**

Utiliser de l'eau, une substance chimique sèche, une mousse chimique, du dioxyde de carbone ou une mousse résistant à l'alcool. Utiliser de l'eau vaporisée pour refroidir les conteneurs fermés.

**Agents d'extinction non appropriés:** Aucun(e)

**Dangers spéciaux dus à la substance ou au mélange:**

La décomposition thermique peut produire le dégagement des gazes et vapeurs irritants.

**Conseil pour pompiers:**

**Équipement de protection:**

Porter des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements de protection. Voir Section 8.

**Informations supplémentaires (précautions):** Aucun(e)

**SECTION 6: Mesures en cas de déversements accidentels**

**Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence:**

Assurer une ventilation adéquate. S'assurer que les systèmes de traitement de l'air sont opérationnels. Utiliser un équipement anti-explosion.

**Précautions environnementales:**

Prévenir l'écoulement dans les canaux, les égouts et autres cours d'eau. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Porter des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements de protection. Toujours appliquer les réglementations locales. Si nécessaire avoir recours à du personnel formé à un entrepreneur. Évacuer le personnel dans des zones non dangereuses. Recueillir dans un contenant pour l'élimination. Voir Section 13. Conserver dans des conteneurs fermés appropriés pour l'élimination. Voir Section 8.

**Référence à d'autres sections:** Aucun(e)

**SECTION 7: Manutention et entreposage**

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

Porter des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements de protection. Toujours appliquer les réglementations locales. Si nécessaire avoir recours à du personnel formé à un entrepreneur. Évacuer le personnel dans des zones non dangereuses. Recueillir dans un contenant pour l'élimination. Voir Section 13. Conserver dans des conteneurs fermés appropriés pour l'élimination. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'allumage. Voir Section 8.

**Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:**

Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Suivre les procédures d'hygiène lors de la manipulation de matières chimiques. Voir Section 8. Suivre les méthodes de manipulation appropriées. Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques. Voir

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 12.22.2014

**Acetic anhydride**

Section 13.

**SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle**



<b>Paramètres de contrôle:</b>	108-24-7, Acetic anhydride , NIOSH 5 ppm Maximum ; 20 mg/m3 Maximum. 108-24-7, Acetic anhydride , NIOSH 200 ppm IDLH. 108-24-7, Acetic anhydride , ACGIH 3 ppm STEL ; 1 ppm MPT.
<b>Contrôles techniques appropriés:</b>	Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement. Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur ou d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (Occupational Exposure Limits-OELs) indiquées ci-dessus.
<b>Protection respiratoire:</b>	Non requis dans des conditions d'utilisation normales. Quand l'évaluation des risques l'indique, le port d'appareil respiratoire est approprié. Utiliser un masque facial complet avec ses cartouches de respirateur combinées polyvalentes N100 (US) ou de type P3 (EN 143) comme relève aux systèmes de contrôle techniques. Toujours utiliser un appareil de protection respiratoire homologué par le NIOSH lorsque nécessaire.
<b>Protection de la peau:</b>	Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance. Choisir un matériau de gants en fonction des taux de perméabilité et de la dégradation. Jeter les gants contaminés après utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Utiliser une technique de retrait des gants sans toucher la surface extérieure. Éviter le contact de la peau avec des gants utilisés. Porter des vêtements de protection.
<b>Protection oculaire:</b>	Lunettes de protection à écrans latéraux ou des lunettes de protection. Utiliser un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon les normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) ou EN 166 (UE).
<b>Mesures générales d'hygiène:</b>	Effectuez un entretien de routine. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après avoir manipuler le produit. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

<b>Apparence (état physique, couleur):</b>	Liquide clair et incolore	<b>Limite d'explosion inférieure:</b> <b>Limite d'explosion supérieure:</b>	2,7 %(V) 10,3 %(V)
<b>Odeur :</b>	Rappelant le vinaigre	<b>Pression de vapeur à 20 °C:</b>	3,9 mm Hg à 20 °C
<b>Seuil d'odeur:</b>	Non déterminé	<b>Densité de la vapeur:</b>	3,52 - (Air = 1,0)
<b>Valeur pH:</b>	Non déterminé	<b>Densité relative:</b>	1,08 g/cm3
<b>Point de fusion / congélation:</b>	-73 °C	<b>Solubilités:</b>	Soluble dans l'eau :

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** : 12.22.2014

Acetic anhydride			
<b>Point d'ébullition / plage d'ébullition:</b>	137 °C	<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	log pow : ca. - 0,27
<b>Point d'éclair (creuset fermé):</b>	52 °C	<b>Température d'auto-inflammation:</b>	316 °C
<b>Taux d'évaporation:</b>	0,46	<b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé
<b>Inflammabilité (solide, gazeux):</b>	Inflammable	<b>Viscosité:</b>	a. Cinématique: Non déterminé b. Dynamique: Non déterminé
<b>Densité à 20°C:</b>	Non déterminé		

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

**Réactivité:**

Réagit violemment à l'eau.

**Stabilité chimique:**

Peut se décomposer si exposé à l'air humide ou à l'eau. La substance peut être facilement hydrolysée. Réagit avec de l'eau pour former l'acide correspondant.

**Possibilité de réactions dangereuses:** Aucun(e)

**Conditions à éviter:**

Les sources d'allumage, le contact avec l'eau, la chaleur excessive, l'exposition à l'air humide ou à l'eau.

**Matériaux incompatibles:**

Combustibles puissants, Réducteurs forts, acides, bases, alcools, poudres de métaux et humidité.

**Produits de décomposition dangereux:**

Le monoxyde de carbone, des vapeurs irritantes et toxiques et des gaz, le dioxyde de carbone.

### SECTION 11: Informations toxicologiques

**Toxicité aiguë:**

**Dermique:**

DL50 Dermique - Lapin - 4320 mg/kg 108-24-7.

**Toxicité chronique:** Aucune information additionnelle.

**Corrosion/irritation de la peau:**

Provoque des brûlures. 108-24-7.

**Domages/irritations oculaires sévères:** Aucune information additionnelle.

**Sensibilisation respiratoire ou de la peau:**

Irritation : Provoque de graves brûlures à travers toutes les voies d'exposition.

**Cancérogénicité:** Aucune information additionnelle.

**Mutagénicité cellulaire germinale:** Aucune information additionnelle.

**Toxicité reproductrice:**

Les expériences montrent effet toxique pour la reproduction chez les animaux de laboratoire.

**STOT exposition simple et répétée:** Aucune information additionnelle.

**Informations toxicologiques supplémentaires:**

Aucune information additionnelle.

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 12.22.2014

**Acetic anhydride**

**SECTION 12: Informations écologiques**

**Écotoxicité**

108-24-7, CL50 - Leuciscus idus melanotus - 265 mg/l - 48 h.

108-24-7, CE50 - Daphnia (Puce d'eau) - 55 mg/l - 96 heures.

108-24-7, CE10 - Desmodemus subspicatus (algue vert) - 3,400 mg/l - 192 h.

**Persistence et dégradabilité:**

108-24-7: Test - Zahn-Wellens Temps d'exposition 5 d Résultat : - Facilement biodégradable.

**Potentiel bioaccumulatif:** Aucune information additionnelle.

**Mobilité dans le sol:** Aucune information additionnelle.

**Autres effets indésirables:** Aucune information additionnelle.

**SECTION 13: Précautions pour l'élimination**

**Recommandations pour la mise à disposition des déchets.:**

Ne jamais laisser le produit atteindre des canalisations ou des cours d'eau. Il est de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux réglementations applicables (US 40CFR262.11). Contacter une entreprise agréée d'élimination de déchets cette substance pour l'élimination. Faire brûler dans un incinérateur chimique équipé d'un système de postcombustion et d'un système d'épuration. Attention, faire preuve d'extrême prudence lors de la mise à feu car ce matériau est hautement inflammable. Le produit et ses conteneurs ne doivent pas être éliminés avec les ordures ménagères.

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

**US DOT (Département des transports américain)**

**N° UN:**

ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA 1715

**Exception quantité limitée:** Aucun(e)

**En vrac:**

**Quantité à déclarer (s'il y a lieu):** Aucun(e)

**Nom d'expédition approprié:** Anhydride acétique glacial.

**Classe de risques:** 8

**Groupe d'emballage:** II.

**Polluant maritime (s'il y a lieu):** Aucune information additionnelle.

**Commentaires:**

Aucun(e)

**Non-vrac:**

**Quantité à déclarer (s'il y a lieu):** Aucun(e)

**Nom d'expédition approprié:** Anhydride acétique glacial.

**Classe de risques:** 8

**Groupe d'emballage:** II.

**Polluant maritime (s'il y a lieu):** Aucune information additionnelle.

**Commentaires:**

Aucun(e)



**SECTION 15: Informations réglementaires**

**États-Unis (É.-U.)**

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** : 12.22.2014

**Acetic anhydride**

**Section 311/312 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):**

Aigu, Incendie

**Section 313 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**RCRA (Code de déchets dangereux):**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**TSCA (loi américaine relative au contrôle des substances toxiques) :**

Tous les ingrédients sont listés.

**CERCLA (Loi sur la responsabilité et l'indemnisation à la suite de dommages causés à l'environnement):**

108-24-7 Acetic anhydride 5000 lb.

**Proposition 65 (Californie):**

**Produits chimiques connus pour causer des cancers:**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les femmes:**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les hommes:**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Produits chimiques connus pour leur toxicité affectant le développement humain:**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Canada**

**Liste intérieure de substances (DSL) :**

Tous les ingrédients sont listés.

**SECTION 16: Informations supplémentaires**

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits contrôlés. Remarque. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à cette matière.

**NFPA:** 3-0-0

**HMIS:** 3-0-3

**SGH texte complet des énoncés:** Aucun(e)

**Abréviations et acronymes:**

- IMDG Code maritime international pour les marchandises dangereuses.
- PNEC. Concentrations estimées sans effet (REACH).
- CFR Code des règlements fédéraux (É.-U.)

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** 12.22.2014

**Acetic anhydride**

SARA	Loi portant sur la modification et la reconduction du Fonds spécial pour l'environnement (É.-U.).
RCRA.	Loi sur la conservation et la remise en état des ressources (E-U).
TSCA.	Loi américaine sur les substances toxiques (É.-U.)
NPRI	Inventaire national des rejets de polluants (Canada).
DOT	US Department of Transportation.
IATA	Association internationale du transport aérien.
GHS	Système global harmonisé de classification et étiquetage de produits chimiques.
ACGIH	Colloque américain des hygiénistes industriels gouvernementaux
CAS	Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society).
NFPA	National Fire Protection Association (Agence américaine de protection contre les incendies) (É.-U.).
HMIS	Système d'identification des matières dangereuses (É.-U.).
WHMIS	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) (Canada).
DNEL	Dérivé, niveau sans effet (REACH).